



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### ***Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises***

**Rectificatif en date du 24 mars 2022 : prolongation de l'avis d'opportunité pour l'année de collecte 2023 à la demande du producteur**

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : permanente

*Demandeur* : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, service statistique ministériel : Service de l'observation et des statistiques (SOeS), au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD)

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »).

L'objectif de l'enquête est de mesurer le transport routier de marchandises français pour le propre compte des entreprises ou pour le compte d'autrui, sur le territoire national et à l'étranger. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen 70/2012.

Le champ de l'enquête est constitué par les poids lourds immatriculés en France métropolitaine, camions et tracteurs routiers de moins de 15 ans, appartenant à des entreprises utilisatrices de véhicules de transport routier de marchandises, quel que soit leur secteur d'activité. Depuis 2016, la collecte de l'enquête se fait majoritairement par voie électronique. L'utilisateur du poids lourd est interrogé sur l'activité de son véhicule avec ses remorques ou semi-remorques éventuelles pendant une semaine déterminée. L'échantillon est réparti sur les semaines de l'année et la collecte est donc étalée sur toute l'année pour tenir compte des phénomènes saisonniers.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale) ainsi qu'à évaluer l'implication des flux de marchandises sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels du transport ou des industries liées à l'automobile, centrée sur les études de marché, la concurrence internationale et intermodale.

Les données trimestrielles et annuelles sont transmises à Eurostat et à l'Insee. Les résultats trimestriels font l'objet de publications et un bilan annuel est établi en fin de collecte au cours du deuxième trimestre suivant l'année d'observation. Un bilan annuel du transport routier de marchandises européen est diffusé l'année suivant l'année d'observation, selon la date de disponibilité des données. Ces données et publications sont mises en ligne sur le site du SOeS. Elles sont présentées à la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) au mois de juillet suivant l'année d'observation.

La méthodologie de l'enquête va être renouvelée, avec amélioration de la base de sondage, un renouvellement des méthodes de tirage et de calage entraînant un allègement de la charge des entreprises. La taille de l'échantillon devrait diminuer, passant de 80 000 à 65 000 véhicules, les véhicules enquêtés seront ceux de moins de 25 ans immatriculés en France métropolitaine, hors véhicules des administrations publiques. L'enquête est effectuée par sondage, l'échantillon sera tiré dans le répertoire statistique des véhicules routiers, qui sera alimenté à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur issues du système d'immatriculation des véhicules ainsi que celles des contrôles techniques. L'échantillon sera toujours renouvelé par moitié chaque année. Le lissage de la charge statistique des entreprises est une des priorités de la rénovation du plan de sondage.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

**L'opportunité est prolongée pour l'année de collecte 2023 suite à la demande du producteur.**